



APPROUVÉ CA
06.02.025

APPROUVÉ SENAT
11.02.2025

METHODOLOGIE D'ADMISSION
DANS LE PROGRAMME D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES DE LICENCE ET MASTER OFFERTS
EN FRANÇAIS
- FACULTÉ DE PHARMACIE -
ANNÉE ACADEMIQUE 2025-2026

Réglementations légales

La méthodologie propre à l'Université de Médecine et de Pharmacie « Carol Davila » de Bucarest est mise en œuvre en conformité avec :

- La loi sur l'enseignement supérieur n° 199/2023, avec les modifications et les ajouts suivants;
- Arrêté du Ministère de l'Éducation Nationale n°. 5552/2024 concernant l'approbation de la Méthodologie d'admission aux études et à l'enseignement des citoyens roumains de partout, et des citoyens étrangers dans les institutions d'enseignement supérieur publics et privées, confessionnelles, accréditées en Roumanie;
- Arrêté du Ministère de l'Éducation Nationale n°. 5553/2024 concernant la Procédure d'émission des lettres d'acceptation des roumains de partout aux études supérieures publics et privées accréditées, à des places payantes en lei;
- Arrêté du Ministère de l'Éducation Nationale n°. 5655/2024 concernant la Méthodologie d'admission aux études des citoyens étrangers dans les programmes de premier cycle et de troisième cycle, dans les programmes d'études où les frais de scolarité sont payés en devises étrangères;
- Arrêté du Ministère de l'Éducation et de la Recherche n°. 4241/2020 concernant la prise de mesures visant à rendre plus efficaces les services fournis par le Centre National de Reconnaissance et d'équivalence des Diplômes ;
- Réglementation concernant l'activité professionnelle des étudiants.

Pour le programme d'études - **Pharmacie - en français** - réglementé sectoriellement dans l'Union Européenne, la durée des études est de 5 ans, et le nombre de crédits requis pour être obtenu est de 300.

Processus d'admission

L'admission au programme d'études en français **se fait sur la base d'un concours** (basé sur l'évaluation des résultats académiques et des réalisations personnelles):

- les citoyens des États membres de l'**Union européenne**, de l'**Espace économique européen** et de la **Confédération suisse** et les citoyens roumains résidant à l'étranger;
- les citoyens d'États NON-UE.



Exigences minimales de candidature et d'inscription

La condition minimale pour postuler à des études universitaires de licence est l'obtention du diplôme d'un lycée accrédité dans le pays d'origine et dont le diplôme permet l'accès aux études universitaires dans ce pays et est reconnu par le Ministère de l'Éducation de la Roumanie.

L'inscription aux études est soumise au respect des dispositions légales concernant les critères minimaux nécessaires à la réalisation des études universitaires, ainsi que des dispositions législatives concernant la résidence en Roumanie pendant les études.

Le nombre de places disponibles est établi chaque année par le Senat de l'Université, dans la limite de la capacité d'accueil de 45 places pour la Faculté de Pharmacie.

La compétence linguistique

La compétence linguistique des candidats doit nécessairement être prouvée par l'existence de pièces justificatives au dossier, selon l'une des quatre conditions suivantes :

1. Certificat de compétence linguistique, reconnu internationalement, datant de moins de 2 ans. Le certificat doit faire apparaître la mention explicite du niveau de compétence linguistique (DALF, DELF, TFI, DFP, niveau minimum B2, selon le *Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues Etrangères*).
2. Les citoyens ayant complété des études secondaires dans une unité scolaire où la langue d'enseignement est le français présenteront une attestation à cet effet, délivrée par l'école secondaire.
3. Les citoyens ayant passé le baccalauréat français peuvent présenter le document lui-même (Diplôme de Baccalauréat).
4. Passer un examen de langue française, au sein du Département de Langues Modernes, Faculté de Médecine-UMFCD. Pour passer cet examen, des frais de 500€ (pays NON-UE) / l'équivalent en lei de 500€ ((pays UE). Les rendez-vous pour l'examen se prennent en envoyant un e-mail accompagné d'une copie du passeport/carte d'identité et d'une preuve de paiement des frais d'examen à l'adresse admission@umfcd.ro Les rendez-vous pour l'examen ne peuvent être pris que pendant la session d'admission et selon [Annexe 8](#).

Les documents nécessaires à l'inscription au concours d'admission par l'évaluation des résultats scolaires et des réalisations personnelles

<i>Citoyens des États membres de l'Union européenne, de l'Espace économique européen et de la Confédération suisse et citoyens roumains résidant à l'étranger (UE)</i>	<i>Citoyens de pays tiers et Citoyens roumains résidant à l'étranger (NON-UE)</i>
Déclaration de consentement concernant le traitement des données personnelles (sera téléchargée depuis la plateforme d'admission au moment de la candidature)	
1. Formulaire d'inscription aux études universitaires de premier cycle (Annexe 1) - signé holographiquement (sera téléchargé depuis la plateforme d'admission au moment de la candidature)	
2. . Déclaration de propre responsabilité (Annexe 2) - signée holographiquement (sera téléchargé depuis la plateforme d'admission au moment de la candidature)	



<i>Citoyens des États membres de l'Union européenne, de l'Espace économique européen et de la Confédération suisse et citoyens roumains résidant à l'étranger (UE)</i>	<i>Citoyens de pays tiers et Citoyens roumains résidant à l'étranger (NON-UE)</i>
3. Preuve de connaissance de la langue française, niveau minimum B2, selon le <i>Cadre européen commun de référence pour les langues étrangères</i>	
4. CERTIFICAT ou ATTESTATION obtenu du Ministère Roumain de l'Éducation – <i>Centre National de Reconnaissance et d'équivalence des Diplômes</i> ; https://www.cnred.edu.ro/	4. Demande standard d'obtention de la Lettre d'Acceptation <i>Annexe 5</i> (sera téléchargé depuis la plateforme d'admission au moment de la candidature)
5. Diplôme d'études secondaires/baccalauréat - reconnu par le Ministère roumain de l'Éducation - consulter l'Annexe 7 et apostillé ou superlégalisé, selon le cas : https://cnred.edu.ro/lista-statelor-pentru-care-se-solicita-apostilarea-sau-supralegalizarea/ Les candidats ayant réussi l'examen du baccalauréat (ou équivalent) dans les sessions correspondant à l'année scolaire 2024-2025 , peuvent présenter, en lieu et place du diplôme du baccalauréat, l'attestation de fin d'études délivrée par le lycée, qui doit mentionner : les matières dans lesquelles l'examen final a été passé et les notes obtenues, la durée de validité du certificat, le fait que le diplôme du baccalauréat (ou équivalent) n'a pas été délivré et la date limite de sa délivrance. A noter que le diplôme original sera remis au plus tard au début du semestre II de la première année d'études.	
6. Statut scolaire (notes de toutes les années de lycée), qui doit comprendre des matières telles que : Biologie, Physique, Chimie, Physique-Chimie, Sciences de la Vie, Mathématiques. Les candidats ayant étudié des matières génériques (qui incluent plusieurs sciences) présenteront également leur programme analytique.	
7. Les citoyens roumains résidant à l'étranger doivent fournir une preuve de résidence permanente à l'étranger en : - Passeport roumain avec domicile à l'étranger OU - carte d'identité délivrée par le pays de résidence OU - attestation de la Mairie ou de la Préfecture de la ville de résidence	7. Les citoyens des pays NON-UE et les citoyens roumains résidant à l'étranger (NON-UE) doivent fournir une preuve de résidence permanente à l'étranger par : - passeport avec domicile à l'étranger OU - carte d'identité délivrée par le pays de résidence (Pays NON-UE) OU - attestation de la Mairie ou de la Préfecture de la ville de résidence
8. Acte de naissance	



9. Certificat médical attestant que la personne qui sera admise aux études ne souffre pas de maladies contagieuses ou d'autres conditions incompatibles avec la profession médicale - <u>délivré par le médecin de famille, au plus tard 60 jours avant le moment de la candidature.</u>	
10. Passeport valide	10. Passeport valable au moins 6 mois à partir du 01.10.2025
11. Justificatif de paiement des frais de traitement du dossier, non remboursables, d'un montant de 1.500 LEI , payables par carte bancaire, via la plateforme d'admission..	
	12. Les citoyens israéliens ou les citoyens ayant terminé leurs études secondaires en Israël téléchargeront la preuve qu'ils ont passé le test psychométrique. Il n'y a pas de score minimum requis.

Dispositions générales concernant les documents

- Tous les documents, à l'exception du passeport et du certificat de compétence linguistique, doivent être accompagnés de traductions autorisées et légalisées (notariées) en roumain; les traductions dans d'autres langues ne sont pas acceptées;
- Les documents traduits en roumain à partir d'une langue intermédiaire doivent être accompagnés de la version originale;
- Les documents d'études doivent être apostillés ou superlégalisés, selon le pays émetteur, plus d'informations: <https://cnred.edu.ro/lista-statelor-pentru-care-se-solicita-apostilarea-sau-supralegalizarea/>
- La certification des documents d'études avec l'Apostille de La Haye est effectuée par les autorités compétentes des pays émetteurs [HCCH | #12 - Authorities](#)
- La superlégalisation des documents d'études est appliquée par :
 - Le Ministère des Affaires étrangères du pays émetteur et l'ambassade/bureau consulaire de Roumanie dans le pays concerné **OU**
 - Le Ministère des Affaires étrangères du pays émetteur et son ambassade/bureau consulaire en Roumanie et le ministère des Affaires étrangères de Roumanie **OU**
 - Le Ministère de l'Éducation et le ministère des Affaires étrangères du pays émetteur pour les pays où il n'y a pas de mission diplomatique de la Roumanie ou qui n'ont pas de mission diplomatique en Roumanie.
- Si le nom et le prénom du candidat figurant sur le diplôme du baccalauréat ne sont pas identiques au nom et prénom figurant sur son acte de naissance ou son passeport, le candidat est tenu de présenter **une note explicative notariée**.
- Les citoyens qui possèdent la double nationalité (roumaine et d'un État NON-UE) téléchargeront sur la plateforme d'admission **une déclaration notariée** attestant qu'ils optent pour des études sur leur propre compte en devises sous leur propre responsabilité.
- Les citoyens qui téléchargent des documents dans lesquels il y a des incohérences quant au nom qui y est inscrit téléchargeront une **déclaration de notoriété** authentifiée chez le notaire



- **Attention!** Les documents envoyés par courrier, e-mail ou coursier ne seront pas pris en compte.

Dispositions générales concernant l'admission et l'inscription aux études

Le comité d'évaluation nommé par décision du Conseil d'Administration vérifie les dossiers en attribuant une note conformément à l'*Annexe 6 - Grille d'évaluation*.

Le classement des candidats se fera par ordre décroissant de note et sera affiché sur le site Internet de l'université (www.umfcd.ro) sous la forme d'une liste provisoire des candidats potentiellement admis.

L'admission des candidats (liste provisoire) n'équivaut pas à l'inscription effective aux études en première année, celle-ci étant conditionnée par :

- remplir les conditions légales d'inscription, y compris la reconnaissance et l'équivalence des études secondaires/délivrance de la lettre d'acceptation par le Ministère Roumain d'Enseignement;
- paiement des obligations financières, y compris les frais de confirmation de place ;
- présentation du dossier complet, sous format physique (comprenant les annexes générées par la plateforme, signées holographique) - en septembre, selon le [calendrier](#) ;
- signature du contrat d'études.

Le dépôt du dossier complet, sous format physique, afin de s'inscrire en première année d'études, se fait uniquement en personne, avec présentation de tous les documents téléchargés sur la plateforme (y compris les annexes), selon le calendrier joint au présent document. méthodologie, au Service des Étudiants Internationaux :

Adresse: Str. Nicolae Filipescu Nr. 39-41, Sector 2, București – România
Téléphone +40 0749.199.679 E-mail: internationalstudents@umfcd.ro

Frais de concours

Frais de traitement du dossier d'admission

Les frais de dossier, d'un montant de **1 500 LEI**, sont non remboursables et payables par carte bancaire, via la plateforme d'admission.

Les frais pour passer l'examen de langue française

Si le candidat choisit de passer un examen de langue française au Département de langues vivantes, Faculté de médecine-UMFCD, il paiera des frais de :

- **pays NON-UE:** 500 €
- **pays de l'UE:** l'équivalent en lei de 500 € au taux de change BNR le jour du paiement (<https://www.cursbnr.ro/>)



UNIVERSITATEA DE MEDICINĂ ȘI FARMACIE „CAROL DAVILA“ DIN BUCUREȘTI



Str. Dionisie Lupu 37, sector 2, București, 020021, România, www.umfcd.ro, email: rectorat@umfcd.ro

Le paiement peut être effectué par virement bancaire (voir informations ci-dessous), il sera mentionné dans les détails du paiement : le nom et prénom du candidat et ce que représente le montant (frais de l'examen de langue française).

<i>Citoyens des États membres de l'Union européenne, de l'Espace économique européen et de la Confédération suisse et citoyens roumains résidant à l'étranger</i>	<i>Citoyens des États NON-UE et citoyens roumains résidant à l'étranger (NON-UE)</i>
COMPTE: RO87RNCB0090000509620141 BÉNÉFICIAIRE: UMF "Carol Davila" București BANQUE: Banca Comercială Română COD SWIFT: RNCBROBU	COMPTE: RO19RNCB0090000509620007 BÉNÉFICIAIRE: UMF "Carol Davila" București BANQUE: Banca Comercială Română COD SWIFT: RNCBROBU

Résidence en Roumanie pendant les études

Les citoyens des États membres de l'Union européenne, de l'Espace économique européen et de la Confédération suisse n'ont pas besoin de visa d'études en Roumanie. **Ils doivent annoncer leur séjour** sur le territoire roumain à l'*Inspection Générale de l'Immigration* - rue Nicolae Iorga no. 29, Bucarest.

Les citoyens des pays NON-UE ont besoin d'un visa d'études, délivré par l'ambassade de Roumanie dans le pays d'origine. Le visa est délivré sur la base de la Lettre d'Acceptation aux études, délivrée par le Ministère de l'Éducation - *Direction Générale des Relations Internationales et des Affaires Européennes* et **du paiement intégral des frais d'études**. Le visa d'études est valable 90 jours, période pendant laquelle les candidats doivent obtenir un permis de séjour en Roumanie délivré par l'*Inspection générale de l'immigration* (<https://portaligi.mai.gov.ro>).

Clarification:

Les candidats admis qui n'obtiennent pas de visa d'entrée en Roumanie peuvent demander l'abandon des études et le remboursement partiel des frais de scolarité payés comme suit:

- 75 % du montant total des frais de scolarité - remboursable jusqu'au début de l'année universitaire, c'est-à-dire le 01.10.2025.

- 50 % du montant total des frais de scolarité - remboursable après le 01.10.2025.

Dispositions finales

Celles mentionnées ci-dessus sont valables pour les citoyens étrangers qui s'inscriront en **première année d'études, année académique 2025-2026** et sont conformes à la Loi n° 199/2023 de l'enseignement supérieur (avec modifications ultérieures), avec les Ordonnances et Instructions de M.E. et avec les Décisions du Sénat U.M.F. "CAROL DAVILA" de Bucarest.

En cas d'autres modifications législatives, le Sénat universitaire les transposera par une décision affichée sur le site Internet de l'université (<http://umfcd.ro>)



Annexes

Les annexes suivantes font partie intégrante de cette méthodologie et seront consultées sous forme de documents distincts :

- Déclaration de consentement concernant le traitement des données personnelles – *document disponible sur la plateforme d'admission*
- **Annexe 1** – Formulaire d'inscription aux études universitaires de premier cycle – *document disponible sur la plateforme d'admission*
- **Annexe 2** – Déclaration de propre responsabilité – *document disponible sur la plateforme d'admission*
- **Annexe 3** – ne s'applique pas
- **Annexe 4** – [Calendrier d'admission](#)
- **Annexe 5** – Demande type d'obtention de la Lettre d'Acceptation – *document disponible sur la plateforme d'admission*
- **Annexe 6** - Grille d'évaluation - *document généré par la plateforme d'admission*
- **Annexe 7** – [Liste des diplômes d'études secondaires reconnus par le ministère de l'Éducation de Roumanie pour l'inscription des citoyens étrangers aux études universitaires de premier cycle](#)
- **Annexe 8** – [Calendrier des examens de compétence – langue française](#)